

ZONES URBAINES

UB Zone urbaine à moyenne densité identifiant le bourg ancien

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser sous forme d'habitat à court et moyen terme

AU Zone à urbaniser après modification du PLU

ZONES AGRICOLES

A Zone de protection agricole

ZONES NATURELLES

N Zone de protection naturelle et forestière

Na Secteur réservé strictement aux annexes et abris pour animaux non liés à une activité agricole

Nh Secteur d'urbanisation limitée

Nt Secteur identifiant les espaces naturels de qualité dans lesquels certains aménagements notamment liés au tourisme peuvent être admis

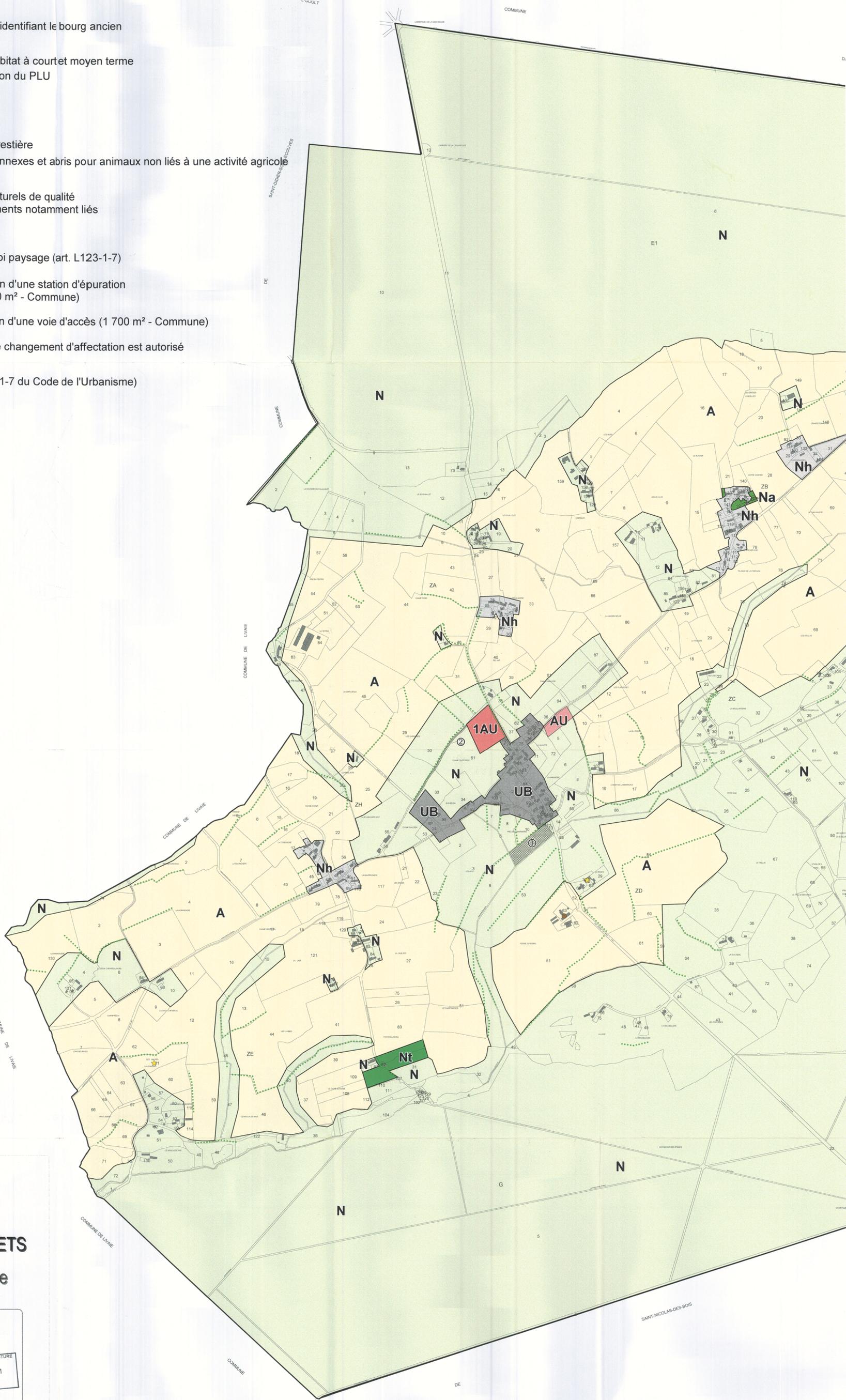
..... Haies protégées au titre de la loi paysage (art. L123-1-7)

① Emplacement réservé : Création d'une station d'épuration (10 000 m² - Commune)

② Emplacement réservé : Création d'une voie d'accès (1 700 m² - Commune)

● Bâtiment agricole pour lequel le changement d'affectation est autorisé

★ Bâtiment remarquable (identifié au titre de l'art. L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme)



Département de l'Orne
Commune de

FONTENAI LES LOUVETS
Plan Local d'Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 février 2008

Elaboration

Vu pour être en date du : Mis pour être approuvé à la délibération du 20 décembre 2010 :
« Approbation du PLU Révisé et Modifié »

Fait à Saint-Denis sur Sarthon
Le 17 JAN. 2011
Michel JULIEN



Plan de zonage

Echelle 1/5.000ème

